

Demande d'explication retard le matin

Par Nanou92, le 18/04/2016 à 10:03

Bonjour,

J'ai un tableau de service je dois commencé à 8h45.

Je ne suis pas du matin.

Il met arrivé plusieurs fois d'être présente à 9h30.

Mon chef est venu me dire qu'il se verrait dans l'obligation de me mettre une demande d'explication.

Je voudrais savoir si il a le droit ou pas?

Si oui avoir un modèle de réponse pour éviter d'être pénalisé et celui-ci reste dans mon dossier.

Merci

Cordialement

Nanou92

Par amajuris, le 18/04/2016 à 10:12

bonjour,

votre demande est au minimum surprenante car il appartient au salarié de respecter les horaires prévus.

bien entendu, des retards importants et répétés peuvent justifier des sanctions de la part de votre employeur.

si vous n'êtes pas du matin, soit vous achetez un réveil avec une sonnerie puissante, soit vous cherchez un travail qui soit conciliable avec votre difficulté de vous lever le matin. salutations

Par jos38, le 18/04/2016 à 10:35

bonjour. votre chef est bien indulgent! 3/4 d'heure de retard et vous vous demandez s'il a le droit de vous le reprocher? imaginons que vous deviez emmener votre enfant chez une nounou à 8 heures pour être au travail à 8h30 et qu'elle soit encore en train de dormir parce qu'elle n'est pas du matin, vous la gardez ou en cherchez une autre plus sérieuse??

Par Nanou92, le 18/04/2016 à 10:46

Je sais bien que je n'ai pas d'excuse.

Je veux juste savoir me droit au niveau du code pénale.

Par amajuris, le 18/04/2016 à 11:22

ce n'est pas du droit pénal mais de l'application du droit du travail. que vous vouliez savoir vos droits c'est bien mais vous devriez également vous intéressez à vos obligations de salarié.

Par Nanou92, le 18/04/2016 à 11:25

Merci beaucoup tous là je vous prenez pour une idiote. Je vous remercie de votre aide.

Par Lag0, le 18/04/2016 à 13:08

[citation]Mon chef est venu me dire qu'il se verrait dans l'obligation de me mettre une demande d'explication.

Je voudrais savoir si il a le droit ou pas? [/citation]

Bonjour,

Dans quel secteur travaillez-vous?

Parce que c'est bien la première fois que j'entends parler de "demande d'explication". Généralement, dans le privé, pour ce genre de comportement, l'employeur use directement de l'avertissement, voir même du licenciement.

Par Visiteur, le 21/05/2016 à 21:56

Personne ne vous prend pour une idiote, même si certains devraient éviter certaines phrases. Pour moi, vous n'avez qu'une ligne de conduite à adopter.

Présentez des excuses Vous engager à ne plus être en retard Mettre 3 réveils en routeou vous coucher plus tôt.

Très cordialement